



## RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 6 AVRIL 2024

### PROCÈS-VERBAL N° 3

---

Le comité directeur est réuni à 9h00 au siège de la ligue Ile-de-France de basket-ball (salle Pierre Busnel).

Présents	ASSET Astrid, ASSET Laurent, BERNARD Dominique, CHARTIER Stéphane, CRESPIAN Hélène, DEVILLARD Chantal, DUDIT Thierry, GAYET Jean-Marc, KAHLERT Monique, LEJEUNE Didier, MEROVIL Gleen, MIGNOT Laurent, PROVILLE Dominique, STIEVENART Florence, TOURNAY Pascale
Absents	Excusés : AUGER Christian, CABALLO Philippe, DESNOUX Eric, DURAND Marceau, SOUDANI Djamel Non-excusés : CRESPIAN Francis, GADUEL Laurence, SARDIN Julien,
Invités	DIA Oumar, BARBA Carole, MISSER Christian, MARTIN Eric, LE DUR Raymond, RAT Michel Excusés : BOSI Kévin, GALCERAN Gilles, SYLLA Mamadou, médecin régional
Participants	BALLARINI Ivano, ROLLEE Stéphane

Thierry DUDIT demande aux membres du comité directeur de réserver une minute de silence pour Jean-Marie JOUARET et Daniel DUQUENE qui nous ont quittés récemment.

#### **INFORMATIONS FÉDÉRALES** (Christian AUGER)

Ouverture d'une aide à l'emploi code SDJES c'est eux qui instruisent les dossiers.

Note régionale sur les équipements : la plateforme dédiée ferme le 13 mai pour effectuer la demande d'équipe de terrain.

Suppression des 50 millions d'euros concernant les 5 000 terrains et la rénovation des terrains sur les lieux scolaires.

L'assemblée générale du CROS Île-de-France aura lieu le mardi 11 avril 2023 à 19h00.

Un projet de loi dit « Héritage des Jeux de Paris 2024 » est prévu. Cette loi se présentera sur trois axes : le renforcement de la vie démocratique dans les fédérations, la protection des pratiquants et pratiquantes et l'indépendance des comités d'éthique. Il était notamment question de porter une mesure pour renforcer le contrôle de l'honorabilité à l'ensemble des éducateurs et des bénévoles du mouvement sportif. Ce texte porterait donc exclusivement sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le monde du sport. Le projet de loi annoncé par le ministre devrait être présenté par le gouvernement à l'automne prochain.

A la suite de la finalisation des travaux du comité de projet dédié au service civique (composé des représentants désignés par les IRFBB et de membres de la commission fédérale de l'emploi) et à la validation du processus de gestion par le bureau fédéral de la FFBB, la campagne de service civique 2024 sera lancée, et afin de mettre en place la collaboration et les échanges entre les ligues régionales et la commission fédérale emploi, le ou les référents régionaux de notre territoire devront être identifiés et leur identité communiquée (NOM, Prénom, tél. et adresse mail) avant le 15 avril.

\*\*\*\*\*

## **INTERVENTION PRESIDENT LIGUE IFBB** (Thierry DUDIT)

- **Championnats de France** : les dossiers championnats de France sont étudiés. Cette année nous avons souhaité la participation des présidents de comité pour accompagner les clubs.

Pour information, le club de Villemomble n'a pas présenté son dossier dans les délais. Il ne peut donc pas être retenu. Nous avons souhaité, malgré tout, étudier au même titre que les autres, le dossier de Villemomble, mais par équité pour les autres clubs il ne pourra pas être retenu.

- **Pôle masculin** : à 24 polistes depuis cette saison, avec quelques difficultés, car le CREPS envisageait de nous retirer deux lits. Après un entretien avec le DTN nous avons conservé nos deux lits.
- **Pôle féminin** : les filles passeront à 24 pour la rentrée prochaine, un recrutement supplémentaire sera fait pour avoir 3 entraîneurs. Comme il est difficile d'obtenir un cadre d'état, nous avons pu obtenir de la part du DTN que Yves TEKPLI et Loïc CALVEZ puissent avoir accès au passage du diplôme DES. Loïc le passera dès cette année et Yves, pour des raisons d'organisation au CDFAS, le passera l'année prochaine.
- **Tournoi de Noël** : très bons retours de toutes les équipes. Le tournoi a permis de refaire un tournoi à 12 équipes.
- **Camp intercomités** : malgré certaines réticences de certains techniciens, le camp a permis de détecter 4 jeunes filles sur 4 présentées, 1 garçon du pôle plus 1 garçon hors pôle pour l'ICEP.
- **Discipline** : la FFBB a décidé que la totalité de la chaîne de discipline doit revenir aux ligues. Vous n'imaginez pas la quantité de dossiers. Le travail de Mélanie est colossal dans les dossiers de plus en plus complexes. Dernièrement un jeune homme est rentré armé dans un gymnase de l'Essonne. Nous allons devoir envisager de mutualiser. Beaucoup d'insultes envers les arbitres, de bagarre de joueurs suspendus qui continuent de jouer.

Il sera peut-être envisageable de faire une réunion avec les présidents de club afin de rappeler leur responsabilité

- **Séminaire des ligues régionales** ayant pris la décision de rejoindre l'IRFBB de la FFBB. CFA national 8 ligues en plus de l'Île-de-France. La ligue Île-de-France a déjà un CFA en partenariat avec le PSG, nous avons souhaité garder ce CFA, mais comme nous avons doublé le nombre de candidats pour la deuxième partie nous nous rattachons à l'IRFBB de la FFBB reste à déterminer les modalités de collaboration possibles entre la FFBB et l'IRFBB à court, moyen et long terme

## **PÔLE SPORTIF**

### **1. Modifications réglementaires** (Laurent ASSET)

Cas d'une dérogation déposée par un club dans le délai imparti à laquelle le club adverse tarde à répondre ou ne répond jamais. Lorsque la dérogation est déposée à plus de 30 jours de la date de la rencontre par l'équipe A et que l'équipe B ne répond pas dans les 14 jours de la date de dépôt, la CSR validera la dérogation dans l'état.

**Décision du comité directeur : 1 *abstention*.**

### **2. FFBB, article 429, nombre de participations aux rencontres autorisées**

Le règlement fédéral est le suivant

- Les comités départementaux/territoriaux et les ligues régionales ne peuvent apporter aucune modification à ces règles.

- Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Ainsi sont comptabilisées les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine. La CSR vérifie chaque semaine le respect de ce règlement pour les rencontres régionales en séniors et en jeunes.  
Actuellement, dans le cas d'une infraction constatée, la CSR transmet cette infraction à la commission de discipline pour ouverture d'un dossier. La commission de discipline inflige la perte de la rencontre par pénalité à l'équipe en défaut, ce qui engendre une activité administrative excessive pour cette commission.

Proposition : rajouter dans le tableau « INFRACTIONS ET MESURES » en annexe 2 des règlements sportifs régionaux. La CR 5X5 a qualité pour déclarer la perte par pénalité de la rencontre sur cette infraction.

**Décision du comité directeur : 1 abstention.**

### 3. Délégué de club

L'association sportive recevante met à la disposition du premier arbitre un licencié du club organisateur âgé de 16 ans révolus assurant la fonction de responsable de l'organisation, lequel restera en contact permanent avec lui jusqu'à la fin de la rencontre.

**3.6 Le délégué du club (anciennement le responsable de l'organisation) (Mars 2018 – Avril 2023)**

Le club recevant doit **nommer et** mettre à la disposition des officiels **l'un de ses licenciés majeurs pour assurer** la fonction de délégué de club.

Ses fonctions sont :

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels ;
- Contrôler les normes de sécurité ;
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant ;

---

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX Page 8

Proposition : repasser à 18 ans révolus.

**Décision du comité directeur : approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### 4. Manquement « LNP »\*

Article 3.7, RSG LIFBB : non-présentation de la licence.

La participation d'un licencié à une rencontre dans ces conditions donne lieu à la perception d'un droit financier fixé chaque année par la Ligue (cf. annexe 2).

Forfait général après la parution des championnats	500.00 €
Forfait général après la 1 <sup>ère</sup> journée de compétition	180.00 €
<b>Licence non présentée</b>	<b>50.00 €</b>
Feuille de marque manquante après demande de la Commission	50.00 €
Feuille de marque non conforme	50.00 €

Proposition : application d'un forfait pour un nombre de licences non présentées inférieur ou égal à 2 : 100 €.

**Décision du comité directeur : approuvé à l'unanimité des membres présents.**

## **PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

5. **Validation des procès-verbaux** (Astrid ASSET)

**Décision du comité directeur** : approuvés à l'unanimité des membres présents.

6. **Désignation du président de la commission des pouvoirs** (Astrid ASSET)

**Décision du comité directeur** : Eric MARTIN.

7. **Désignation du président de la commission électorale** (Astrid ASSET)

**Décision du comité directeur** : vote électronique.

8. **Assemblée générale FFBB** (Astrid ASSET)

Information au comité directeur.

9. **Bilan 2021-2024 de la mandature** (Thierry DUDIT)

Information au comité directeur.

## **QUESTIONS DIVERSES** (avant le 5 avril à 12h00 à [aasset@basketidf.com](mailto:aasset@basketidf.com))

Néant

ATTENTION, le prochain comité directeur aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à 9h00. Le premier comité directeur après l'assemblée générale sera prévu le lundi 1<sup>er</sup> juillet en présentiel à la ligue à 19h30.

\*\*\*\*\*

Le président clôture le comité directeur à 12h30.

<b>Président LIFBB</b> <b>Thierry DUDIT</b>	<b>Secrétaire générale</b> <b>Astrid ASSET</b>
--	---